

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
03 décembre 2024

Mis en ligne :
12 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VALLÉE Priscilla ;

Procurations de vote et mandataires : LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Monsieur Damien GEZEQUEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 décembre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 3

Délibération n°2024-112. FINANCES : Budget Zac Multisites – décision modificative

Rapporteur : V.POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-031 relative au vote du Budget primitif de la ville en date du 25/03/2024 et notamment le montant de 50 000 € inscrit en recette de fonctionnement à l'article 74888,

VU la délibération n°2024-035 relative au vote du Budget primitif de la ZAC Multisites en date du 25/03/2024,

VU l'avis de la commission ressources en date du 3 décembre 2024,

CONSIDERANT que le budget ZAC Multisites doit contribuer aux frais de personnel du budget principal,

CONSIDERANT que la prévision n'a pas été imputée au bon article sur le budget ZAC Multisites,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE
D'APPROUVER** les modifications suivantes au budget primitif 2024 Zac multisites :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				+ 0,00	
DEPENSES				- 50 000 €	
Chapitre 011	6015	01	Terrains à aménager	1 912 000 €	1 862 000 €
DEPENSES				+ 50 000 €	
Chapitre 012	62121	01	Personnel affecté par les budgets annexes et les régies non dotés de la personnalité morale	0,00 €	50 000 €

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

